

IRC – UNCL 2012
RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT MÉDITERRANÉE
PRÉAMBULE - OBJECTIFS DU CHAMPIONNAT MÉDITERRANÉE

Le CHAMPIONNAT MÉDITERRANÉE permet de classer entre eux tous les bateaux jaugés IRC ayant participé aux épreuves citées ci-dessous.

ARTICLE 1 – RÈGLEMENT

Le CHAMPIONNAT MÉDITERRANÉE est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable de l'UNCL.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le CHAMPIONNAT MÉDITERRANÉE est organisé par l'Union Nationale pour la Course au Large, avec le concours de :

Cercle Nautique et Touristique du Lacydon
International Yacht Club de Hyères
Société Nautique Grau du Roi / Port Camargue
Société Nautique de Marseille
Société Nautique de Saint-Tropez
Union Nautique Marseillaise
Yacht Club de Bonifacio
Yacht Club Corse Méditerranée
Yacht Club de la Grande Motte
Yacht Club International Port Grimaud
Yacht Club Italiano
Yacht Club de Porquerolles
Sous l'égide de la Fédération Française de Voile

ARTICLE 3 – PROGRAMME ET CALENDRIER

Douze épreuves sont prises en compte :

| | | |
|-----------------------------------|--|-------------|
| 10-11/17-18 mars | FESTIVAL ARMEN | SNST |
| 10-11 mars | TROPHÉE IRC DE LA BAIE D'AIGUES MORTES | SNGRPC |
| 22-25 mars | MASSILIA IRC CUP | CNTL |
| 5-9 avril | SNIM | SNM |
| 5-6 mai | 100 MILLES de PORT GRIMAUD | YCIPG |
| 12-14 mai | HYÈRES SERIES | IYCH |
| 16-20 mai | SEMAINE DE PORQUEROLLES* | YCP IYCH |
| 13-16 juin | GIRAGLIA ROLEX CUP | YCI SNST |
| 29 juin - 1 ^{er} juillet | VÉ LA COUPE | YCGM |
| 22-30 juillet | MÉDITERRANEAN TROPHY | YCCM |
| 18-21 octobre | TOUR DE CORSE | YCB |
| 27-28 octobre | TROPHÉE DOMINIQUE SÉMAC | UNM |

* Le classement du CHAMPIONNAT ne prendra pas en compte le résultat de cette épreuve pour les IRC4.

Toute épreuve annulée à la date prévue ne sera pas retenue.

ARTICLE 4 – VOILIERS

Tout voilier jaugé IRC et en conformité d'équipage avec la Règle IRC ayant participé à une des épreuves citées ci-dessus sera classé dans le CHAMPIONNAT MÉDITERRANÉE.

ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS

Le club organisateur d'une épreuve doit fournir les classements généraux à l'UNCL avec les éléments suivants :

- Le numéro de Voile (identifiant principal),
- Le nom de baptême du bateau (identifiant secondaire),
- Le nom du bateau pour la course,
- Le type de bateau,
- Le TCC,
- Le nom du propriétaire ou skipper,
- Le Club dans lequel le propriétaire ou skipper est inscrit.

ARTICLE 6 – PRINCIPES DE CLASSEMENT

6-1 Classement individuel

Pour qu'un bateau puisse cumuler les points de chaque épreuve à laquelle il participe, il faut :

- a) que le propriétaire ou copropriétaires, personne physique ou morale, soit le même pendant la durée de sa participation au CHAMPIONNAT MÉDITERRANÉE,
- b) qu'en l'absence du propriétaire ou des copropriétaires, ou du skipper habituel, il faut que le tiers de l'équipage ait participé ou participera au minimum à trois épreuves du CHAMPIONNAT MÉDITERRANÉE sur le dit bateau.
- c) sinon, une dérogation démontrant que l'esprit du règlement est bien respecté devra être demandée avant le début de l'épreuve à la Commission Courses de l'UNCL.

Certains organisateurs, pour des raisons de sécurité ou de disponibilité de place, n'ouvrent pas leur épreuve à la totalité de la flotte. Cependant, compte tenu des 12 épreuves proposées, le classement du CHAMPIONNAT MÉDITERRANÉE se fera en cumulant les points obtenus en retenant les 5 meilleurs résultats en IRC 1, 2, 3 et 4.

6-2 Définition des classes

Pour le classement général, les bateaux seront répartis en quatre classes en fonction de leur coefficient IRC :

| |
|---|
| Classe 1 : TCC supérieur ou égal à 1,110 |
| Classe 2 : TCC inférieur à 1,110 et supérieur ou égal 1,060 |
| Classe 3 : TCC inférieur à 1,060 et supérieur ou égal à 1,010 |
| Classe 4 : TCC inférieur à 1,010 |

6-3 Établissement des classements

Pour qu'une classe puisse avoir son classement, il faut au moins sept bateaux au départ. Si une classe comprend moins de sept bateaux, le club organisateur regroupera la dite classe avec la classe adjacente la moins nombreuse, constituant ainsi une série. Chaque participation à une compétition donne droit à un nombre de point en fonction de son classement général dans sa classe ou dans sa série selon la table de type Cox-Sprague disponible sur le site Internet de l'UNCL. Si une classe compte trop de bateaux pour une épreuve, l'UNCL en accord avec le club organisateur se réserve le droit de la diviser en deux classes.

L'UNCL est en charge du classement du CHAMPIONNAT MÉDITERRANÉE. Il est de la responsabilité des clubs de faire parvenir à l'UNCL le classement général de leur compétition avec l'ensemble des renseignements prévus dans l'article 5. L'UNCL adressera le classement général provisoire, puis définitif du Trophée, à tous les clubs du CHAMPIONNAT MÉDITERRANÉE et le publiera sur son site après chacune des épreuves.

ARTICLE 7 – DÉPARTAGE DES ÉGALITÉS

À l'issue du CHAMPIONNAT MÉDITERRANÉE, en cas d'égalité de points, la meilleure place au classement général sera obtenue en tenant compte du résultat à l'épreuve ayant le plus de participants dans la classe.

ARTICLE 8 – FINALE

Les premiers de chaque classe seront qualifiés pour la Finale des CHAMPIONNATS IRC-UNCL. Cette finale sera organisée courant novembre par l'UNCL. L'avis de course de cette Finale sera envoyé aux clubs organisateurs du CHAMPIONNAT et publié sur le site UNCL au plus tard 1 mois avant l'épreuve.

ARTICLE 9 - REMISES DES PRIX

Les remises des prix seront assurées par l'UNCL durant le Salon Nautique de Paris.